
Avis n° 2020-0767
de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la
distribution de la presse
en date du 23 juillet 2020
sur le dossier tarifaire de La Poste reçu le 26 juin 2020
relatif aux offres d'envoi de courrier et de colis métropole, outre-mer et
internationales relevant du service universel postal

AVERTISSEMENT

Le présent document est un document non confidentiel
Les données et informations protégées par la loi sont présentées
de la manière suivante : [SDA]

L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse, (ci-après « l'Arcep » ou « l'Autorité »)

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après « CPCE ») et notamment ses articles L. 5-2 et R. 1-1-13 ;

Vu la décision n° 2017-1252 de l'Autorité en date du 26 octobre 2017 relative aux caractéristiques d'encadrement pluriannuel des tarifs des prestations du service universel postal sur la période 2019-2022 ;

Vu le dossier présentant les évolutions tarifaires relatives à l'offre de courrier et de colis relevant du service universel, reçu le 26 juin 2020 ;

Vu les autres pièces du dossier ;

Après en avoir délibéré le 23 juillet 2020,

1 Cadre juridique

Le 3° de l'article L. 5-2 du CPCE dispose que l'Autorité « [...] est informée par La Poste, avant leur entrée en vigueur, des tarifs des prestations du service universel. Dans un délai d'un mois à compter de la transmission de ces tarifs, elle émet un avis public ».

L'article R. 1-1-13 du CPCE précise que « La Poste fournit à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes un mois au moins avant leur entrée en vigueur toute information utile sur les tarifs des services relevant du service universel ».

En application de ces dispositions, La Poste a transmis à l'Autorité un projet, reçu le 26 juin 2020, de modification au 1^{er} janvier 2021 des tarifs de ses offres de courrier et de colis relevant du service universel postal.

2 Les mouvements tarifaires du 1^{er} janvier 2021

Le dossier tarifaire porte sur la totalité des offres du service universel postal relevant de l'encadrement pluriannuel des tarifs défini par la décision n° 2017-1252. Les nouveaux tarifs prendront effet au 1^{er} janvier 2021.

La Poste prévoit une augmentation moyenne des tarifs des prestations relevant du service universel de 5,0 %, ce qui correspond à un chiffre d'affaires additionnel de [SDA] millions d'euros à volumes 2020 sur l'ensemble des offres concernées par le dossier. Ce chiffre d'affaires correspond notamment à [SDA] millions d'euros pour le courrier national, [SDA] millions d'euros pour le colis et [SDA] millions d'euros pour le courrier international.

Ce mouvement se décompose principalement en une hausse tarifaire de 6,0 % sur les offres d'envoi égrené nationales « timbre-poste » et « hors timbre-poste » ([SDA] % du chiffre d'affaires du périmètre soumis à encadrement), de 3,8 % sur les offres d'envoi de courrier industriel national ([SDA] % de ce même chiffre d'affaires), de 2,9 % sur les offres d'envoi de colis relevant du service universel ([SDA] % de ce même chiffre d'affaires) et de 4,7 % sur les offres d'envoi international de courrier ([SDA] % de ce même chiffre d'affaires).

Les offres d'envoi de courrier égrené national

Le mouvement tarifaire concerne tant la gamme à usage des particuliers, dite « timbre-poste » (ci-après « TP »), que celle à usage des entreprises dite « hors timbre-poste » (ci-après « hors TP »). Ces hausses portent sur la Lettre prioritaire, la Lettre verte, l'Ecopli, la Lettre recommandée, la Lettre suivie et la Valeur déclarée.

Sur l'ensemble de la gamme « TP » et « hors TP » la hausse tarifaire moyenne est de 6,0 %.

Pour la gamme « TP », le tarif augmente de 12 centimes pour la première tranche de poids de la Lettre prioritaire et de 11 centimes pour la première tranche de poids de la Lettre verte et de l'Ecopli. Pour la gamme « hors TP », l'augmentation, toujours sur la première tranche de poids, est de 7 centimes pour la Lettre prioritaire, et de 4 centimes pour la Lettre verte et l'Ecopli. Sur la première tranche de poids, l'écart entre la Lettre prioritaire et la Lettre verte « TP » passe ainsi de 19 à 20 centimes dans la gamme « TP » et de 20 à 23 centimes dans la gamme « hors TP ».

	Tarif actuel 2020 [0 – 20 g] (en euro)	Tarif au 1 ^{er} janvier 2021 [0 – 20 g] (en euro)	Evolution moyenne 2021 [toutes tranches de poids]
Gamme « TP » à usage des particuliers	-	-	8,3%
Lettre prioritaire (**)	1,16	1,28	9,2%
Lettre verte (**)	0,97	1,08	10,5%
Ecopli	0,95	1,06	10,4%
Lettre suivie	1,42	1,56	7,0%
Lettre recommandée	4,30	4,40	2,2%
Valeur déclarée	18,00 (*)	18,60 (*)	3,3%
Gamme « hors TP » à usage des entreprises	-	-	4,4%
Lettre prioritaire	1,05	1,12	6,6%
Lettre verte	0,85	0,89	4,8%
Ecopli	0,82	0,86	4,8%
Lettre suivie	1,30	1,37	5,1%
Lettre recommandée	3,93	4,03	2,1%
Valeur déclarée	16,50 (*)	16,95 (*)	2,7%
Gamme égrenée « TP » et hors « TP »	-	-	6,0%

(*) Les tarifs indiqués correspondent à la première tranche de poids de la Valeur déclarée [0 – 250 g].

(**) Les tarifs lettre prioritaire et lettre verte comprennent dans ce tableau les produits « prêt-à-poster » et « lettre en ligne ».

La Lettre recommandée « TP » augmente pour sa part de 10 centimes sur la première tranche de poids au taux R1¹. Les tarifs de l’avis de réception restent stables entre 2020 et 2021 à 1,15 €.

Les offres d’envoi de courrier en nombre et industriel national

Pour les envois en nombre, La Poste prévoit une hausse de 3,9 % pour le courrier relationnel et de 1,4 % pour le courrier publicitaire.

	Evolution moyenne 2021 [toutes tranches de poids]
Courrier relationnel	3,9%
<i>dont semi-industriel</i>	<i>5,2%</i>
<i>dont industriel</i>	<i>3,8%</i>
Courrier publicitaire	1,4%
<i>dont semi-industriel</i>	<i>2,5%</i>
<i>dont industriel</i>	<i>0,7%</i>
Total	3,7%

Les offres Colissimo France, outre-mer et international

L’offre Colissimo France est une offre postale d’envoi de colis de 0 à 30 kg (intégrée au Service Universel jusqu’à 20 kg) disponible en métropole et en intra-DOM, qui intègre un suivi du dépôt à la livraison, une livraison en deux jours ouvrables (avec engagement sur le délai) et une indemnisation en cas de perte ou d’avarie.

En moyenne, La Poste procède à une évolution tarifaire limitée de 2,9 % qui se décompose en 1,6 % pour l’offre Colissimo France, 1,5 % pour l’offre Colissimo Outre-Mer et 6,9 % pour l’offre internationale. A la suite du Brexit, La Poste a instauré un complément tarifaire pour les colis à destination du Royaume-Uni (3 euros par colis). A noter que l’augmentation des tarifs Colissimo international se fait en deux temps, une première fois en septembre 2020 pour pallier la hausse des coûts de fret aérien liée au coronavirus, puis une seconde fois en janvier 2021².

Colis relevant du service universel	Hausse tarifaire moyenne 2020 (*)	Hausse tarifaire moyenne 2021
Offre Colissimo France	1,9%	1,6%
Offre Colissimo Outre-Mer	1,8%	1,5%
Offre internationale	3,5%	6,9%
Moyenne	2,3%	2,9%

(*) Cette colonne inclut l’effet de la première hausse tarifaire de septembre 2020.

¹ L’offre de Lettre recommandée permet au client de bénéficier d’indemnités forfaitaires dont le montant varie selon le taux d’indemnisation choisi par le client (R1, R2 ou R3).

² La Poste a ainsi procédé à un nouveau calcul du *price cap* pour 2020 en prenant en compte l’augmentation tarifaire de septembre 2020. Les tarifs Colissimo international des zones B et C ont ainsi été pondérés sur huit mois pour le tarif de janvier 2020 et sur quatre mois pour le tarif de septembre 2020 afin d’obtenir un prix moyen pour l’ensemble de l’année 2020. Ce prix moyen entraîne une augmentation de [SDA] million du chiffre d’affaires Colissimo, dont l’augmentation (pour la totalité de la gamme) passe de 1,9 % initialement prévue à 2,3 %. Malgré cette augmentation, le *price cap* 2020 est respecté, les volumes concernés étant peu significatifs.

Les offres internationales

Les tarifs des offres à usage des particuliers augmenteront de 4,8 % en 2021. Cette augmentation se décompose en une hausse de 6,4 % sur la lettre prioritaire internationale, de 2,9 % sur la lettre recommandée internationale et de 1,2 % sur la lettre suivie internationale.

Les tarifs des offres internationales à usage des entreprises augmenteront quant à eux de 4,7 % en 2021. Cette augmentation se décompose en une hausse de 5,0 % pour la lettre prioritaire internationale entreprises, de 3,6 % pour la lettre recommandée internationale entreprises, de 7,4 % pour le petit paquet prioritaire international entreprises, de 5,4 % pour le petit paquet recommandé international entreprises et une hausse de 2,7 % pour le courrier publicitaire international (Destineeo monde).

Les tarifs des offres de presse export vont pour leur part augmenter de 3,5 % en 2021.

Les services

Sur la gamme mobilité, la hausse envisagée par La Poste s'élève en moyenne à 6,8 %. Les contrats de réexpéditions nationales temporaires ou définitives de six mois voient leurs tarifs portés à 36,2 euros pour les particuliers. Ceux de douze mois pour les entreprises sont portés à 126 euros. L'augmentation se répartit entre une hausse de 7,2 % pour les particuliers et de 5,2 % pour les entreprises.

S'agissant de la garde du courrier, l'augmentation moyenne s'élève à 6,5 % résultant d'une hausse de 6,5 % sur l'offre à l'usage des particuliers (24,5 euros) et d'une hausse de 6,5 % sur celle à l'usage des entreprises (82 euros).

Enfin, s'agissant de l'abonnement mobilité, l'augmentation tarifaire moyenne est de 6,6 %.

Publissimo

Le service d'envois de la presse relevant du service universel, appelé « Publissimo », comporte un produit « Publissimo Esprit Libre » pour des envois à faible diffusion (moins de 2 000 objets sans condition de tri) et un produit « Publissimo Intégral » pour des envois de moyenne ou grande diffusion (au moins 500 objets par dépôt avec un tri préparatoire des envois). Ce dernier concentre l'essentiel des volumes et du chiffre d'affaires de l'ensemble de la gamme.

Les offres Publissimo représentent environ [SDA] millions de plis et [SDA] millions d'euros de chiffre d'affaires, soit un faible pourcentage ([SDA] % des volumes et [SDA] % du chiffre d'affaires – chiffres 2019) des services d'envois de presse de La Poste, incluant les prestations délivrées au titre de sa mission de service public de transport et de distribution de la presse.

Au 1^{er} janvier 2021, La Poste prévoit une hausse de 3,5 % des tarifs de la gamme « Publissimo ». Cette hausse de 3,5 % sera appliquée sur chacune de ces deux offres : « Publissimo Esprit Libre » et « Publissimo Intégral ».

3 Analyse

3.1 Au regard de la décision n° 2017-1252

La décision n° 2017-1252 de l’Autorité en date du 26 octobre 2017 fixant les caractéristiques d’encadrement pluriannuel des tarifs des prestations du service universel postal a fixé à 5,0 %, inflation comprise, le plafond d’augmentation accordé à La Poste pour l’année 2021. La hausse tarifaire correspondant aux mouvements du présent dossier est compatible avec cette enveloppe.

3.2 Effet pour les utilisateurs

La consommation des ménages représente en moyenne 38,3 euros par an en 2020. Le courrier simple en représente 59 %, la lettre recommandée et le colis respectivement 16 % et 17 %, et les services 8 %.³

Consommation par ménage et par an	En euro par an	Part
Lettre ordinaire	22,5 €	59%
Lettre recommandée	6,2 €	16%
Colis	6,4 €	17%
Service	3,2 €	8%
Ensemble	38,3 €	100%

À volumes constants, ce panier augmenterait de 7,1 % en 2021, soit un peu plus de 2,7 euros pour passer à 41,0 euros. Néanmoins, l’utilisation de services postaux suit une tendance à la baisse due à l’évolution des usages, ainsi qu’à la hausse des prix. Ainsi, la combinaison de ces deux facteurs devrait porter la facture moyenne des ménages en 2021 à 35,6 euros. A noter que, selon l’INSEE, la consommation des ménages en services postaux représenterait de l’ordre de 0,12 % de leur consommation totale (chiffre 2017).

3.3 Les hausses tarifaires passées

La hausse des prix 2021 est identique à celle des trois années précédentes, plus importante que celles observées en 2016 et 2017. En moyenne, sur la période 2016-2021, la hausse annuelle moyenne des prix sur l’ensemble du service universel ressort à 4,5 %.

³ Estimations faites à partir des données de La Poste sur la consommation des particuliers à laquelle on applique un « taux d’expéditeur ménages » afin de différencier ménages et TPE.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne 2016 – 2021
Courrier des particuliers et TPE	5,8%	5,0%	10,3%	10,1%	10,3%	10,0%	8,6%
Courrier des entreprises	4,8%	5,0%	7,6%	7,0%	5,8%	5,2%	5,9%
Courrier relationnel	2,8%	1,9%	1,8%	2,3%	3,5%	3,9%	2,7%
Publicité adressée	0,3%	0,4%	1,8%	1,8%	1,1%	1,4%	1,1%
Lettre recommandée	3,0%	2,3%	1,8%	2,1%	1,6%	2,1%	2,2%
Colis relevant du SU	0,9%	1,0%	1,5%	1,4%	2,0%	2,9%	1,6%
Autres (Presse SU, Services, Courrier international)	6,4%	5,2%	5,6%	5,4%	6,1%	5,4%	5,7%
Ensemble du service universel	3,8%	3,3%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	4,5%
Evolution des volumes économiques	-5,6%	-6,4%	-6,4%	-8,0%	-9,6%*	-9,6%*	-7,6%*
Inflation	0,2%	1,0%	1,8%	1,1%	0,4%*	1,0%*	0,9%*

* prévisions

4 Conclusion

Les évolutions tarifaires prévues par La Poste pour 2021 correspondent à la troisième année de mise en œuvre de l'encadrement tarifaire pluriannuel fixé par l'Arcep pour la période 2019-2022 dans sa décision n° 2017-1252 en date du 26 octobre 2017.

Le dispositif prévu dans la décision n° 2017-1252 conduit à une hausse maximale nominale de 5,0 % en 2021.

La hausse prévue par La Poste en 2021, de 5,0 %, respecte ce plafond.

Le présent avis sera notifié à La Poste et rendu public sous réserve des secrets protégés par la loi, et publié sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 23 juillet 2020

Le Président

Sébastien SORIANO